

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois juillet à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 19 juin.

ETAIENT PRESENTS : MM. LURETTE Bruno, ALLOUCHERY Jean-Marie, LECAILLE Sébastien, GARDIN Jean, FONTAINE Frédéric, SENECAAT Dominique, CARDON Joël, SGARD Maxime, LAVOGEZ Serge, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, WAROT Pascal, DEDECKER Patrick, DEVIGNE Maurice, FOURNIER Daniel, LEFEBVRE Hervé, WILQUIN Ghislain, WACQUET Pascal, VASSEUR Jean-Pierre, DUVAL Philippe (suppléant GUILBERT Jean-Marie), POURCHEL Charles-Henri, CAZIN Bernard, VASSEUR Dany, HENDRICK Olivier, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, PRUDHME Dominique, MASSEZ Alain, SCHRYVE Roger, DEVULDER Didier, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, Mme COCQUEREL Micheline.

ETAIENT ABSENTS : M. DELATTRE Jacques, DUFOR Olivier, PRUVOST Dominique, absents.

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr DUWAT Romain à Mr FINDINIER Jean-Marc
Mr LEROY Christian à Mr PRUVOST Bertrand
Mr COYOT Jean-Claude à Mr SENECAAT Dominique
Mr HANQUEZ Michel à Mr POURCHEL Laurent
Mme LEROY Isabelle à Mr GARDIN Jean
Mme LEMAIRE Isabelle à Mr WILQUIN Ghislain

Membres en exercice : 42 – Présents : 33 – Représentés : 6 – Votants : 39 – Absents : 3

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Monsieur Sébastien LECAILLE est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2024 :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 10 Avril 2024 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

1- SERVICE EAU - EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de copies d'ordonnances rendues par le Tribunal d'Instance de Saint-Omer et transmises par Monsieur le Comptable du Trésor.

Ces ordonnances entraînent de plein droit l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Même si la décision du tribunal s'impose à la collectivité, Monsieur le Président explique que le Comité Syndical est tenu de délibérer car il doit constater que les créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Syndicat du fait de l'irrecouvrabilité de celles-ci.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'annuler les créances éteintes, transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer, pour un montant de **1.064,71€** (budget de l'Eau) de **586,34 €** (budget de l'Assainissement Collectif)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires de l'article 6542 prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024.

2- SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ADMISSION EN NON VALEUR

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur, pour les motifs suivants :

- Jugement clôturant pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire ;
- Insuffisance d'actif et procès-verbal de carence ;
- Décédé ;
- NPAI ; ...

la liste transmise par le service de gestion comptable de Saint-Omer pour un montant de **2.471,86 €** (budget de l'Eau) et **4.048,80 €** (budget de l'Assainissement Collectif).

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 à l'article 6541.

3- SERVICE EAU – REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU DE DRIONVILLE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée des travaux de réhabilitation du château d'eau de DRIONVILLE ainsi que la remise en peinture de l'ouvrage.

L'ensemble des travaux subventionnables est estimé à un montant de 350.000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE).

4- SERVICE EAU – RENOUELEMENT CANALISATIONS SANS TRANCHEES – RUE VICTOR HUGO (BAS) A LUMBRES -DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations sans tranchées et de branchements Rue Victor Hugo (partie basse) à LUMBRES.

L'ensemble des travaux subventionnables est estimé à un montant de 39.000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

5- SERVICE EAU – TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS – COMMUNE DE AFFRINGUES – RUE PRINCIPALE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée les travaux de renouvellement de canalisations et de branchements, Rue Principale sur la Commune de AFFRINGUES.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

6- SERVICE EAU – VENTE DE TERRAIN – ROUTE D'ACQUIN A LUMBRES

Monsieur le Président informe à l'assemblée la demande de Mr LEFEBVRE Pascal, Directeur du SUPER U à Lumbres qui souhaite acquérir une bande de terrain de 2 ml de la parcelle n°B 984 Lieu dit Les Rahauts

Monsieur le Président propose à l'assemblée la vente de cette bande de terrain d'une superficie de 233 m² au prix de 25 € le m²

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- De vendre une bande de la parcelle B984 d'une superficie de 233 m² au prix de 25 € le m² au profit de SUPER U – EURL INEDIS
- Les frais d'actes notariés, d'arpentage et autres seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à ce dossier

7- SERVICE EAU – CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE C AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de renforcer les effectifs du service technique eau potable.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création d'un poste d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 15 Septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision du Président et décide la création poste d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 15 Septembre 2024.

8- SERVICE EAU - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET DU PATRIMOINE DU PAYS DE SAINT-OMER ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES (SIDEALF)

La séance ouverte, Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée le projet de convention de partenariat entre le SIDEALF et l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer..

Cette convention définit les modalités du projet partenarial entre le SIDEALF et l'Agence :

- Accompagnement pour la mise en place d'une tarification progressive
- Accompagnement pour l'analyse des opportunités de Réutilisation des Eaux Usées Traitées
- Appui technique pour la standardisation d'une base d'adresses interopérable
- Appui technique pour l'exploitation des données SIG, création d'une interface de consultation

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. Une subvention forfaitaire de 15.000 € est octroyée sur la période 2024-2026 (5.000€ par an)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, de développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer

9- POINT SUR LES IMPAYES

Monsieur ALLOUCHERY Mickaël présente un point sur les impayés de la régie ainsi que sur les différents modes de règlement.

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Le chantier de construction du nouveau bâtiment suit son cours. La phase « gros œuvre » est démarrée.
- Les travaux de renouvellement de 11 automates eau potable se poursuivent.
- La pose des compteurs de sectorisation sur le secteur de la Hem sud a été réalisée en juin. La configuration est en cours.
- Concernant les travaux de réhabilitation du château d'eau de Wisques, beaucoup de fissures ont été découvertes. Les travaux de remise en peinture sont en cours.

Les phases 4 et 5 du schéma directeur eau potable sont terminées. Le rendu est attendu en Septembre. L'étude sera présentée au Comité syndical en Octobre. Les Maires non délégués et les agents du SIDEALF seront conviés.

- Concernant l'étude de vulnérabilité du forage d'Alquines, la phase « terrain » est terminée, le rendu sera donné en septembre
- La maîtrise d'œuvre est lancée pour la pose des compteurs de sectorisation sur les unités de distribution de Fauquembergues et Esquerdes
- Dans le cadre du plan « Eau » de l'agence de l'eau, des subventions sont accordées pour le remplacement de 1400 ml de canalisation et de 126 branchements.
- Les travaux de renouvellement de canalisation eau potable et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la Rue Victor Hugo à Lumbres débutent le 8 Juillet.
- L'étude de zonage du schéma directeur d'assainissement pour les communes d'Affringues, Bayenghem les Seninghem et Remilly-Wirquin est terminée. Une présentation aux 3 Conseils Municipaux sera programmée.
- La phase 2 du schéma directeur assainissement est en cours de réalisation.
- L'étude topographique des travaux de création du réseau d'assainissement rue du marais et rue de Campagnette à Wavrans sur L'Aa est en cours

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h00.